

**Les joueurs** *Dotés d'une licence fédérale sportive, ils choisissent d'adhérer au club « LE CELLIER MAUVES FC » pour prendre plaisir à la pratique du football dans le respect des règles de la vie associative et sportive du club. Ils s'engagent à :*

- ☺ Respecter les horaires et venir régulièrement jusqu'à la fin de la saison
- ☺ Prévenir d'une indisponibilité momentanée au plus tard lors du dernier entraînement précédant le match (sauf cas particuliers)
- ☺ Respecter les entraîneurs, les dirigeants et tout autre bénévole du club
- ☺ Accepter les choix des entraîneurs, éducateurs et dirigeants, en privilégiant le dialogue et l'échange en cas de désaccord
- ☺ Respecter les arbitres et les adversaires
- ☺ Etre responsable de son équipement sportif
- ☺ Etre solidaire et tolérant avec ses partenaires
- ☺ Respecter le matériel, les locaux mis à disposition et les véhicules qui les transportent
- ☺ Participer régulièrement au rangement du matériel, au nettoyage des vestiaires et au lavage des maillots et shorts selon le planning défini par chaque dirigeant en début de saison

**Les parents** *En inscrivant leurs enfants dans le club, les parents prennent connaissance des règles de la vie associative et sportive du club, qu'ils doivent respecter et faire respecter à leurs enfants. Ils s'engagent à :*

- ☺ Respecter les équipes d'encadrement, les horaires d'entraînement et de matches
- ☺ S'assurer de la présence de l'encadrement avant de laisser leur enfant
- ☺ Participer au transport des équipes selon le planning défini par chaque dirigeant et être en conformité avec la réglementation
- ☺ Participer au lavage des maillots et shorts selon le planning défini par chaque dirigeant et dans le respect des délais
- ☺ Supporter, encourager l'ensemble de l'équipe, dans le respect de l'adversaire et des arbitres
- ☺ Soutenir les entraîneurs, éducateurs et dirigeants bénévoles
- ☺ Tenir le bar selon le planning établi et prévenir en cas d'absence
- ☺ Pour les déplacements, fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre comprenant une paire de chaussures (les chaussures à crampons sont interdites dans les voitures) et le nécessaire à douche

## Les entraîneurs

*Dotés d'une licence fédérale sportive, ils sont désignés par le bureau du Conseil d'Administration et préparent à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects, physique, technique et tactique. Ils s'engagent à :*

- ⊕ Exercer en collaboration avec les dirigeants responsables de leur catégorie, notamment dans le règlement des conflits possibles avec les joueurs ou les parents de joueurs
- ⊕ Faire participer tous les joueurs des catégories de jeunes aux rencontres
- ⊕ Participer activement aux manifestations du club
- ⊕ Contribuer à la bonne image du club en veillant notamment au respect d'une attitude sportive de leur équipe envers les adversaires et les arbitres
- ⊕ Rendre compte au Conseil d'Administration d'éventuels problèmes importants via le responsable technique et sportif
- ⊕ Veiller au respect du matériel et des locaux mis à disposition selon les règles définies par le Conseil d'Administration

## Les dirigeants accompagnateurs

*Dotés d'une licence fédérale sportive, ils représentent le club en étant chargés de l'encadrement officiel des équipes et de la rédaction des feuilles de matches. Ils épaulent également les entraîneurs dans leurs missions d'encadrement. Ils s'engagent à :*

- ⊕ Informer, à chaque début de saison, les joueurs et les parents sur les règles de la vie associative et sportive du club et le déroulement de la saison à venir
- ⊕ Assurer, en liaison avec l'entraîneur, la logistique de l'équipe qu'ils encadrent
- ⊕ Favoriser la cohésion du groupe qu'ils encadrent
- ⊕ Diffuser régulièrement l'information aux parents, pour les entraînements, les matches de championnat et les autres événements (tournois, autres manifestations du club)
- ⊕ Etablir en début de saison, ou de phase, les plannings de participation des joueurs et des parents au bon déroulement de la saison (nettoyage des vestiaires, lavage des maillots/shorts, transports en voitures, tenue de bar)
- ⊕ Rendre compte régulièrement à la commission technique et sportive du Conseil d'Administration du fonctionnement de l'équipe qu'ils encadrent